

ment, quant à nos engagements internationaux et la manière dont nous les tiendrons en vertu de ce régime stérile, et s'il fait adopter cette mesure de force, les Canadiens de tout le pays éprouveront le même sentiment qu'en 1956: que les droits du Parlement ont été foulés aux pieds. Le personnel des forces armées s'en rendra compte aussi, même si la crainte à l'heure actuelle le réduit au silence, et le jour viendra enfin où les militaires pourront dire ce qu'ils pensent, mais à ce moment-là je crains que le moral sera plus bas que jamais auparavant.

• (4.00 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je saurais difficilement résister à l'invitation convaincante du très honorable vis-à-vis de participer à la discussion. J'aimerais donc dire quelques mots au sujet de la motion dont la Chambre est saisie. Je ne parle pas du bill de la défense. Il y aura trois autres jours consacrés à la discussion de cette mesure et, si j'ai une déclaration à faire là-dessus, je la ferai durant le débat et non pas durant la discussion actuelle qui ne traite pas du bill de la défense lui-même.

Le très honorable représentant a dit que nous, de ce côté-ci, cherchions à faire adopter le bill de force. Il insinue que nous le faisons avaler de force, alors que nous sommes en minorité à la Chambre et que la motion dont nous sommes saisis ne sera pas adoptée, à moins qu'elle obtienne l'appui de la majorité des députés. Il est étrange qu'une minorité puisse ainsi forcer les choses.

Récemment on a mis de l'avant une proposition apparemment destinée à éviter cette discussion. Il suffisait, en somme, de remettre à six mois les deux articles du bill qui prêtent à controverse. Cette proposition nous a été soumise. Vous savez, monsieur l'Orateur, que cette proposition comporte au moins un aspect attrayant, c'est que si on remettait la question à six mois, elle ne reviendrait pas à la Chambre avant octobre prochain. Après avoir entendu le très honorable représentant cet après-midi, c'est séduisant de penser que nous éviterions peut-être un autre de ses discours à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce que vous désirez depuis des années.

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que je désire. J'espère que mon très honorable ami siègera très longtemps dans ce fauteuil. (*Exclamations*)

Et ce désir n'est pas entièrement dépourvu d'égoïsme, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant, adoptant son style diffus habituel, a parlé de nombreuses choses qui n'avaient rien à voir à cette motion. En agissant ainsi, monsieur l'Orateur, j'ai remarqué une chose qu'il avait déjà faite auparavant, mais je ne lui en fais pas le reproche. Il redouble d'énergie chaque fois qu'il manque son but.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je venir en aide au premier ministre? Ces paroles ont d'abord été prononcées par Disraeli en 1862.

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, elles l'ont été—et j'aurais dû le signaler—en 1853 par William Ewart Gladstone. Je voudrais faire d'autres plagiats, mais il serait peut-être préférable que je commence mon propre discours.

Le très honorable représentant a parlé de la clôture et cela se rattache à la motion. Il s'oppose à la clôture. Il a dit qu'il ne l'aimait pas et qu'il ne faisait aucune distinction entre la clôture et la répartition du temps. Il est tout à fait évident que la clôture peut être imposée à la Chambre des communes sans son consentement, tandis que la répartition du temps ne peut pas l'être. Le Parlement peut et doit décider s'il devrait y avoir une répartition du temps pour étudier ce projet de loi et il prendra cette décision à 9 h. 45 ce soir.

Cet après-midi, pour appuyer son attaque virulente à propos de la clôture, le très honorable représentant a cité certains journaux, notamment le *Free Press*, de Winnipeg. Voici ce que disait ce journal, pour lequel le très honorable représentant a maintenant de la prédilection, à propos de la clôture lors du débat sur le drapeau:

M. Diefenbaker doit donc répondre à la question suivante: Si la clôture est aussi terrible que les conservateurs le prétendent, pourquoi a-t-il forcé M. Pearson à y recourir?

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que le *Free Press*, de Winnipeg, a publié à propos du débat sur le drapeau.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand cet article a-t-il été publié?

Le très hon. M. Pearson: Dans la livraison du 14 décembre 1964. L'article poursuit: Si le règlement lui-même est mauvais...